## Mémoire

## Lieu d'enfouissement de Danford Lake (Alleyn et Cawood)

Présenté par le



13 juin 2007

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, le CREDDO est un des 16 conseils régionaux de l'environnement du Québec et couvre la région 07, c'est-à-dire l'Outaouais. C'est un organisme à but non lucratif dont la mission première est la protection de l'environnement et des ressources naturelles puis la promotion du développement durable dans un cadre de concertation.

Dans le présent mémoire, nous n'avons pas l'intention de nous arrêter longuement sur les aspects techniques du dossier car pour nous l'emplacement du LET, le transport et le bruit qui sont plus d'ordre social et les alternatives à l'enfouissement nous préoccupent le plus. Nous tenons aussi à faire une mise en contexte du dossier et un bref historique, puisque le CREDDO est aux premières loges des matières résiduelles dès sa création en janvier 1990. C'est le premier gros dossier que ses bénévoles du temps, ont eu à gérer. Dans la suite des événements et de remplacements d'élus, seul le Conseil régional de l'environnement est toujours présent.

Comme mise en contexte, il faut savoir que l'Outaouais est une région de contrastes. La population de 330 000 habitants est répartie sur un territoire de 33 000 km². Cependant une seule grande ville s'y retrouve, Gatineau; il n'y a aucune ville de taille moyenne. La municipalité suivante en taille est Val-des-Monts avec près de 9 000 habitants. De plus Gatineau avec plus de 72% de la population totale n'occupe qu'un peu plus de 1% du territoire et ce tout au sud de la région. C'est la 4ème plus grande ville du Québec, avec une croissance de 8% par année : ce fut une des capitales de l'industrialisation, de la fin 19ème à la moitié du 20 siècle. Sa population est la plus jeune, une des plus éduquée et des plus riche du Québec avec le plus bas taux de chômage. Par ailleurs les statistiques démontrent que la région est aussi une de celles ayant un des plus haut taux de décrochage scolaire, de crises cardiaques, de fumeurs etc. Deux MRC ont été déclarées régions ressources; elles sont parmi les plus pauvres du Québec, une troisième n'est pas loin derrière. En contrepartie, la quatrième MRC est parmi les plus riches. Il faut aussi noter que grand nombre de gens qui demeurent à une heure de la ville y travaillent.

Plus de 80% du territoire de l'Outaouais est public, occupé à 85% par la forêt et à 10% par les lacs et rivières. La forêt est de type feuillu-mixte et exploitée par CAAF (contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier). Grâce à cette forêt, l'Outaouais possède la plus grande biodiversité du Québec, tant au niveau faunique et floristique mais malheureusement le moins d'aires protégées. Même en comptant le parc de la Gatineau, un joyau de cette biodiversité, qui ne possède pas de statut de protection, il n'y que près de 2% de territoire protégé quant on vise 8% par province naturelle.

La MRC qui entoure la ville de Gatineau, la MRC des-Collines-de-l'Outaouais possède 39 000 habitants et les plus grosses municipalités. Les trois autres MRC Papineau, Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac ne comprennent aucune ville de 5 000 habitants et plus. De plus la grande part des agglomérations de ces deux dernières MRC se retrouve à plus de 100km de lieux d'enfouissement. Ceci explique partiellement le pourquoi du grand nombre de dépotoirs en tranchée couvrant la région, c'est-à-dire une cinquantaine (environ la moitié du nombre de DET du Québec). Deux autres raisons peuvent expliquer ce nombre élevé : la région voisine à l'ouest se retrouve en Ontario, de l'autre côté de la rivière des Outaouais qui fait que la région est plus ou moins enclavée de ce côté puisque hors de la Ville de Gatineau, il y a peu de ponts. La région possède aussi le plus grand nombre de pourvoiries, qui elles se débarrassent de leurs déchets dans des DET.

À venir jusqu'en 1991, la CRO (Communauté régionale de l'Outaouais), remplacée par la CUO (Communauté urbaine de l'Outaouais), enfouissait ses déchets au site Cook dans le secteur Aylmer de l'actuelle Ville de Gatineau. En 1991, la fermeture de ce dépotoir entraîne le transport des déchets jusqu'à Saint-Jean-de-Matha, puis par la suite à Lachute. Gatineau et cinq des sept municipalités de la MRC des Collines, la MRC Papineau et Low dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau utilisent ce site aujourd'hui; les contrats venant à échéance en 2008. Cependant les anciens membres de la CUO défraient encore le coût de décontamination du site Cook.

La fermeture du dépotoir Cook a entraîné une course aux solutions. Un rapport déposé le 8 décembre 1989 (CRO- Recherche d'un site d'enfouissement sanitaire régional) signalait la présence de plus de 39 sites potentiels pouvant accueillir un dépotoir ou lieu d'enfouissement sanitaire, la plupart étant situés dans la MRC des-Collines-de-l'Outaouais et dans le secteur Buckingham de l'actuel Ville de Gatineau. La nouvelle CUO ayant arrêté son choix sur une terre agricole de grande valeur, les résidents de la municipalité de l'Ange-Gardien et la Commission de la protection du territoire agricole se sont opposés. Ensuite l'incinération fut favorisée. Le CREDDO a proposé à ce moment des alternatives à cette solution coûteuse et défavorable à l'environnement, comme celle de la collecte à deux voies utilisée à Waterloo en Ontario. En 1992, le gouvernement du Québec déclarait un moratoire sur les incinérateurs, qui n'a été levé qu'en 2005 avec beaucoup de restrictions.

En 1996, lors des audiences génériques sur les déchets, le CREDDO a déposé un mémoire proposant des solutions telle celle de Waterloo, l'augmentation du recyclage et le compostage. Ces audiences ont mené au rapport du BAPE qui lui a engendré La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Cependant cette politique dont certains éléments de réglementation manquent

toujours et dont l'application ne s'est faite qu'après les fusions municipales en 2002, fait qu'en 2008 peu de MRC n'atteindront les objectifs prévus.

En 2002, le CREDDO réunissait les aménagistes des 4 MRC, de Gatineau, du Ministère des affaires municipales et de la métropole ainsi que d'autres organismes préoccupées par la gestion des matières résiduelles. Les rencontres et recommandations ne portant fruit, en 2003 le MAMM est mis à contribution afin de réunir la Table des préfets. Ceci fut fait en octobre de la même année, avec une présentation du CREDDO sur la situation de la région face à sa gestion des matières résiduelles. À ce moment seul le Plan de gestion de la MRC Papineau est homologué par RecycQuébec. Il est donc résolu de créer un comité composé de représentants des 4 MRC et du CREDDO, tout en cherchant la participation de la Ville de Gatineau. Les recommandations issues de ces rencontres restent lettre morte. Entretemps le CREDDO participe aux Comités de consultation sur les PGMR de la MRC Pontiac en juin 2003, de la MRC des Collines, à l'hiver 2004 (en assumant la présidence), de la MRC Vallée de la Gatineau au printemps 2004, puis de la Ville de Gatineau au printemps 2005. Au niveau régional chacun travaille en parallèle, tandis que le promoteur du site de Danford Lake prépare son projet.

En janvier 2006, le gouvernement du Québec ordonne la fermeture des dépôts en tranchée, janvier 2009 étant la date arrêtée. Finalement en avril 2006, le CREDDO constatant toujours l'inaction de la région, dépose une résolution à la Commission de l'aménagement du territoire, du développement durable, de l'environnement et du transport de la Conférence régionale des élus, leur proposant une journée de réflexion sur le sujet, afin d'en arriver à des solutions régionales. La Table des préfets fut mandatée par la CRÉO de faire le tour de la question et de déposer des recommandations, ce qui fut fait en mai dernier (le document a été déposé en première partie des présentes audiences publiques). Il y a deux faits à noter : le premier, la plupart des PGMR passaient sous silence l'élimination des déchets ultimes ou la reportaient en 2013 ou 2018 ; le maire de Gatineau vient en mai dernier, d'être délégué au comité régional.

Cette mise en contexte historique est importante pour comprendre comment la région de l'Outaouais en est rendue là. Elle aide aussi à comprendre, le certain manque de réponse aux questions en première partie des présentes audiences ; certaines de celles-ci ne pouvant provenir que des élus dont aucun n'était présent tout au long du processus. Il est aussi significatif que seuls les citoyens touchés de près se sont manifestés tandis que ce dossier touche l'entière population de la région et que les matières résiduelles sont un sujet éminemment politique ailleurs. Les élus municipaux ont failli dans leur tâche de trouver une solution en la balayant ailleurs et en ne travaillant pas ensemble avant 2006; les élus

provinciaux en ne faisant pas preuve de diligence et de vision (fermeture des DET surtout); le CREDDO en ne réussissant pas avant 2007 de faire entendre raison et en ne réussissant pas à mobiliser tous les citoyens, qui sont producteurs de déchets.

Dans notre mémoire du 15 mai 1996, déposé au BAPE, lors de la consultation publique sur la gestion des déchets, nous posions la problématique comme suit : « Puisque nous produisons tous des matières résiduelles, il ne peut y avoir de solution durable au problème sans une prise de conscience collective menant à une action concertée et soutenue. Il s'agit d'ajuster notre mode de vie à la pratique quotidienne des 3R-V. Les pouvoirs publics doivent instaurer les incitatifs et pénalités nécessaires pour faciliter ces changements sans trahir le but visé. La recherche d'un consensus populaire devient parfois laborieuse mais c'est la condition d'une action volontaire. La prise de conscience de nos responsabilités passe aussi par un effort soutenu de communication qui revient autant aux groupes du milieu qu'aux gouvernements. » Il faut croire que nul n'est prophète en son pays.

Certaines questions posées dans la première partie des audiences demeureront donc sans réponse. Comment se fait-il que les citoyens de l'ancienne CUO n'exigent pas une solution au transport des déchets qui engendre des coûts supplémentaires et qui coûtera encore plus cher dans l'avenir, un mode qui produit des GES, sans oublier les frais de décontamination du site Cook ? Comment se fait-il qu'une petite municipalité devienne le lieu idéal pour exporter les matières résiduelles d'une grande ville, d'une région? Comment se fait-il que le seul projet concret soit celui d'un privé, 11 ans après le rapport du BAPE et 16 ans après la fermeture du site Cook?

La Ville de Gatineau voit la chose sur un horizon de 2013 donc ne se sent pas très concernée tandis que la région voit maintenant l'horizon de 2009 arriver à grands pas. Les citoyens sont peu informés. Alleyn et Cawood, petite municipalité de cinq cents habitants durant la saison de la villégiature voit son budget plus que doublé par les redevances. Comment dire non à cette manne. Les autres petites municipalités sont dépassées par le tout, car la plupart ne font pas la cueillette des déchets et n'ont pas de centre d'apport volontaire pour le recyclage et encore moins un programme de compostage domestique. Les citoyens qui s'opposent sont accusés de souffrir du syndrome « pas dans ma cour » sauf que tous les autres citoyens de l'Outaouais pourraient être accusés de balayage dans la cour de l'autre.

Il va sans dire que le CREDDO supporte la région dans sa décision de ne pas aller vers l'enfouissement mais de préférer les nouvelles technologies dont la gazéification. Il est aussi contre l'incinération à grande échelle (voir document Pourquoi dire non à l'incinération ? ,1992) et l'exploitation

de sites par le privé sans partenariat avec le public. La gestion par le privé ou par le public uniquement a démontré des failles, donc la mixité serait à encourager. Le présent projet vise un promoteur privé, financé par un des plus importants gestionnaires d'élimination des déchets au Canada, sinon en Amérique.

Plusieurs autres raisons motivent le rejet de ce projet par le CREDDO; l'équité sociale, grand principe du développement durable, n'étant pas la moindre. En effet, il est tout à fait inéquitable qu'une petite municipalité reçoive 90% des déchets de la région sans que la plus grande productrice prenne la responsabilité de ses déchets ultimes. De plus tout au long des deux routes de transport prévues, d'autres petites municipalités subiront les conséquences du passage de camions lourds acheminant les matières au site. La poussière et le bruit, le dommage aux maisons sont tous des éléments à ne pas négliger. D'ailleurs, au niveau des mesures de bruit comme lors d'audiences sur la construction du boulevard McConnell-Laramée (maintenant des Allumettières) le CREDDO a demandé de refaire les tests puisque le test 24h ne reflète pas les fluctuations. Les tests de son se basent sur des paramètres fixes, tandis que le « transport » du son varie beaucoup selon l'heure de la journée (plus fort tôt le matin), l'humidité dans l'air, la température, lorsque il y a des plans d'eau à proximité, lorsqu'il y a réverbérations sur des collines etc. Dans le cas présent les mêmes principes ont été adoptés et les tests non même pas été fait sur 24h, encore moins sur plusieurs jours selon les paramètres de variabilité cités.

Au niveau de l'équité, il faut aussi mentionner qu'exporter ses déchets vers une autre région comme on le fait présentement, n'est pas plus équitable : à la limite le transport de déchets hors région par train devrait être envisagé. En région les seules MRC accessibles par train sont la MRC Papineau et une partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais puis la Ville de Gatineau.

La création d'une montagne de déchets dans un décor enchanteur n'est pas une proposition à soulever l'enthousiasme. Malgré le fait que le site respecte tous les critères de choix du promoteur, les résidents permanents et saisonniers apprécient la Nature qui les entoure. Les inquiétudes des citoyens portant sur le transport et les écoulements dans la nappe phréatique sont aussi légitimes. Il faut cependant admettre que malgré ces préoccupations sur la fuite de lixiviat dans l'avenir, peu de gens se sont préoccupés de l'écoulement des liquides des actuels dépôts en tranchée, dont celui à proximité qui mouille dans les eaux de printemps de la rivière Kazabazua. Le demande de construction d'une autoroute est une autre question qui donne un nom péjoratif au « pas dans ma cour », mais il reste qu'en définitive la région doit prendre une décision relativement à l'élimination et non un promoteur.

La protection des terres agricoles est louable en soit, mais il est parfois difficile d'en comprendre le processus lorsqu'on permet la construction de terrains de golf et qu'on refuse des infrastructures municipales. L'ancienne CUO a fait face à des refus de la CPTAQ, ce qui a engendré le transport des déchets hors région. Le gouvernement du Québec va devoir permettre l'innovation et les initiatives locales afin de dénouer cette impasse et non permettre à un privé de dicter une solution à l'Outaouais.

Les MRC rurales devraient pouvoir faire des expériences quant au traitement des matières résiduelles et le gouvernement devra encourager la communauté scientifique à trouver des solutions à petite échelle. La problématique des petites municipalités : des habitants parsemés sur un grand territoire, des moyens réduits face aux coûts exorbitants de construction d'infrastructures que ce soit un incinérateur, un complexe de gazéification, un lieu d'enfouissement technique.

Un autre grand problème auquel elles font face est évidemment le transport tant au niveau de la cueillette que l'envoi vers un traitement. Plusieurs municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont trouvé comme solution de cueillir en alternance le recyclage et les déchets ; une semaine l'un et la semaine suivante l'autre. Elles n'ont que des frais pour un transport par semaine. Les citoyens font du compostage dans leur cour, cependant RecycQuébec accepte avec difficulté cette méthode car plusieurs matières compostables finissent avec les déchets ultimes.

Faudrait-il permettre l'apport de compost sur certaines terres agricoles avoisinantes des municipalités en payant les agriculteurs. Le compost pourrait être offert aux citoyens par la suite. Le recyclage et les déchets ultimes pourraient être cueilli par des camions à deux compartiments ou encore trois. Des entrepreneurs locaux pourraient être embauchés pour ne faire qu'une cueillette en ayant un camion à trois compartiments financés en partenariat. Il reste évidemment l'apport volontaire dans un site de transbordement aménagé plutôt comme un écocentre où les gens apporteraient et trieraient toutes les matières. Celles-ci seraient acheminées au bon endroit selon la quantité au moment opportun.

Il reste qu'ultimement la capacité de payer des municipalités et la capacité de soutien de l'environnement se retrouvent en opposition à moins que le gouvernement ne fasse preuve d'une certaine flexibilité quant aux solutions. Si le tout coûte trop cher aux citoyens, les déchets risquent de se retrouver dans la Nature et ce de façon désorganisée plutôt qu'encadrée dans un DET. Le gouvernement doit aider les municipalités et entrepreneurs locaux à se prendre en main et à trouver des solutions locales aux problèmes et à réduire le transport.

Enfin le CREDDO ajoute à son refus de ce projet en recommandant à la Commission de ne pas faire

rapport en faveur du LET de Danford au gouvernement car ceci forcerait la main à la région, qui malgré ses tergiversations est sur la voie de trouver une ou des solutions régionales. Dans la mouvance de la décentralisation il serait contradictoire pour le gouvernement actuel « d'imposer » une solution à l'Outaouais.

## Recommandations

- 1- Que la Ministre reporte la fermeture de certains DET en Outaouais jusqu'en 2010-2011 avec exigence de résultats de la part de la région; résultats étant une ou des infrastructures fonctionnelles en 2010-2011.
- 2- Que le gouvernement du Québec dans sa politique sur la ruralité ou via le fonds vert octroie des sommes pour défrayer les coûts de la collecte sélective, des déchets ultimes en milieu rural. La collecte à 2 ou 3 voies devrait être préférée.
- 3- Que le gouvernement accepte comme moyen de réduction le compostage domestique dans les petites localités. L'expérimentation de centres de compostages sur des terres agricoles ou en milieu municipal devrait être encouragé ou même exigé.
- 4- Que le gouvernement du Québec encourage et finance l'innovation en développement et adaptation de technologies à la portée des petites municipalités en Outaouais.
- 5- Que le gouvernement encourage les partenariats avec les entreprises d'économie sociale afin d'assurer l'implication citoyenne ; que les CLD soient mis à contribution.
- 6- Que le gouvernement du Québec complète la réglementation et le système de redevances tel que prévu dans la Politique de gestion des matières résiduelles

Il est évident que la Ministre peut toujours compter sur le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais pour la soutenir dans ses efforts de voir la région se prendre en main, malgré que nos précédents efforts furent lents et longs à porter fruit.